



Les Touches

- Associations - Dossier de demande de subvention pour l'année 2022

Tout dossier incomplet sera retourné à la personne chargée du dossier (à défaut, le représentant de l'association).

Tout dossier remis après le 14 janvier 2022 ne sera pas étudié (sauf avis contraire et exceptionnel de la commission finance).

Merci de joindre IMPÉRATIVEMENT un RIB au dossier.

Année N = 2021 Année N+1 = 2022

Pour toutes questions et/ou dépôt de dossier, veuillez privilégier l'e-mail suivant :
« associations@les-touches.fr » (à défaut, l'accueil de la mairie).

Présentation de l'association

Nom de l'association

Nom du représentant de l'association

Nom de la section (si section)

Nom du représentant de la section (si section)

No RNA (à défaut, No récépissé en préfecture)

No de SIRET (si emploi de salariés) (14 chiffres)

Adresse

Code postal Ville

No de tel. Fixe Mobile

E-mail

Personne à contacter si des questions se pose sur ce dossier

Nom / Prénom

Fonction dans l'association/section

No de tel. Fixe Mobile

E-mail

→ Le procès-verbal de la dernière AG doit être joint.

Composition de l'association

Nombre d'adhérents au 31/12 de l'année écoulée (a + b + c + d) :

Répartition des adhérents par âge au 31/12 de l'année écoulée :

Nombre d'adhérents inscrits en « COMPETITION » (uniquement pour les associations sportives)

Habitant LES TOUCHES			Habitant hors commune		
- de 18 ans	de 18 à 25 ans	+ de 25 ans	- de 18 ans	de 18 à 25 ans	+ de 25 ans
S/Total (a)			S/Total (b)		

Nombre d'adhérents inscrits en « LOISIRS » (toutes associations)

Habitant LES TOUCHES		Habitant hors commune	
- de 18 ans	18 ans et +	- de 18 ans	18 ans et +
S/Total (c)		S/Total (d)	
Total (a+c)		Total (b+d)	

Nombre de salariés au 31/12 de l'année écoulée :

Merci de fournir en pièce jointe et si possible dans un fichier numérique (Ex. : Excel ou OpenOffice), la liste des adhérents avec les informations suivantes :

- Nom + Prénom (*)
- Date de naissance (au format JJ/MM/AAAA)
- Commune d'habitation
- Compétition ou Loisirs (pour les associations sportives)

(*) Dans le cadre du règlement générale des données personnelles applicables depuis le 25/05/2018, les informations ne seront pas exploitées en dehors du traitement des demandes de subvention.

Bilan de l'association pour l'année N

Actions menées :

Exercice couvert par le bilan

: Du

Au

Obligatoire : L'association/section joindra en annexe un bilan simplifié de l'année N (Dépenses / Recettes)

Informations sur l'encadrement de l'année N

Avez-vous rémunéré des encadrant(e)s sur l'année N ? Oui Non

Une partie des prestations a-t-elle été effectuée sur notre commune ? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » aux 2 questions précédentes, merci de compléter les informations suivantes en indiquant uniquement la part se rapportant aux prestations exercées sur la commune de LES TOUCHES.

NOM :	PRENOM :
L'encadrant(e) est-il/elle adhérent(e) de l'association ou parent d'un(e) adhérent(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Qualification / Diplôme (1) :	
Nb d'heures exercées sur la commune sur l'année N pour les jeunes <= à 18 ans Heures
Nb d'heures exercées sur la commune sur l'année N pour les + de 18 ans Heures
Rémunération versée pour les heures exercées sur la commune (1) €

(1) Un justificatif pourra être demandé

NOM :	PRENOM :
L'encadrant(e) est-il/elle adhérent(e) de l'association ou parent d'un(e) adhérent(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Qualification / Diplôme (1) :	
Nb d'heures exercées sur la commune sur l'année N pour les jeunes <= à 18 ans Heures
Nb d'heures exercées sur la commune sur l'année N pour les + de 18 ans Heures
Rémunération versée pour les heures exercées sur la commune (1) €

(1) Un justificatif pourra être demandé

(*) Recopiez le tableau si plus de 2 encadrant(e)s.

Budget prévisionnel de l'association pour l'année N+1

Actions envisagées :

Exercice couvert par le budget : Du Au

Obligatoire : L'association/section joindra en annexe un budget simplifié de l'année N+1 (Dépenses / Recettes)

Informations bancaires

Actifs détenus par l'association à la clôture de l'exercice écoulé :

- Compte courant €
- Placement €

FOURNIR UN RIB IMPÉRATIVEMENT

Pour les sections, le versement des subventions sera effectué sur le compte de l'association dont elles dépendent. A charge de l'association de reverser le montant de la subvention sur le compte de la section en ayant fait la demande.